



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

LAURENTIDES

MRC d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, de Deux-Montagnes, de La Rivière-du-Nord,
des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et de Thérèse-de-Blainville
Villes de Saint-Jérôme et de Mirabel | Conseil de la culture des Laurentides

Communiqué
Pour diffusion immédiate

Appel de projets pour les artistes et organismes artistiques professionnels des Laurentides

Saint-Jérôme, le 22 novembre 2017 – Le **Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)**, les municipalités régionales de comté (MRC) **d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, de Deux-Montagnes, de La Rivière-du-Nord, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut, de Thérèse-de-Blainville, les villes de Mirabel et de Saint-Jérôme** ainsi que le **Conseil de la culture des Laurentides (CCL)** lancent le 2^e appel de projets dans le cadre de l'**Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des Laurentides**. Les artistes et organismes résidant sur le territoire des Laurentides ont jusqu'au **16 mars 2018** pour déposer leurs projets auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Pour connaître tous les détails du Programme de partenariat territorial des Laurentides, cliquez sur le volet de votre choix (notez que vous devrez ensuite sélectionner une discipline ou un profil afin d'accéder à l'information) :

- Volet 1 : [Soutien aux artistes et aux écrivains professionnels](#)
- Volet 2 : [Soutien aux organismes artistiques professionnels](#)
- Volet 3a : [Soutien à la mobilité pour les artistes](#)
- Volet 3b : [Soutien à la mobilité pour les organismes](#)

FORMATION ET SOUTIEN AUX ARTISTES ET AUX ORGANISMES

Le CCL propose aux artistes et aux écrivains professionnels de participer à la **formation** de Josée Fafard, *Rédiger ma demande de financement au programme de partenariat territorial du CALQ* au coût de 134 \$. La formation aura lieu les 24, 31 janvier et 7 février 2018. Les personnes intéressées doivent contacter Manon Mercier au 450 432-2425 poste 104 ou par courriel à formation@culturelaurentides.com.

Aussi, en plus de son service-conseil régulier, l'équipe du CCL se déplacera pour trois **rencontres d'accompagnement et service-conseil** aux artistes et écrivains professionnels et représentants d'organismes artistiques professionnels. La première aura lieu le **14 décembre à Mont-Laurier** en après-midi. S'ajouteront deux autres rencontres à la fin janvier, dont les lieux restent à confirmer. Ces rencontres porteront sur les projets artistiques et seront possibles sur rendez-vous seulement.

Pour manifester leur intérêt et pour prendre rendez-vous, les artistes et écrivains professionnels et les représentants d'organismes intéressés sont invités à communiquer avec Valérie Seers au 450 432-2425 poste 106 ou developpement@culturelaurentides.com.

À propos de l'entente de partenariat territorial avec la collectivité des Laurentides

Le programme de partenariat territorial des Laurentides est issu d'une entente conclue en 2017 entre le **Conseil des arts et des lettres du Québec**, les municipalités régionales de comté (MRC) **d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, de Deux-Montagnes, de La Rivière-du-Nord, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut, de Thérèse-de-Blainville, les villes de Mirabel et de Saint-Jérôme** ainsi que le **Conseil de la culture des**

Laurentides. Un montant totalisant **1 326 000 \$** réparti sur 3 ans (2017-2020) a été investi par les partenaires pour permettre l'attribution d'un soutien financier aux créateurs et aux organismes artistiques laurentiens. Celui-ci permet de soutenir des projets de création, de production ou de diffusion favorisant des liens entre les arts et la collectivité.

www.calq.gouv.qc.ca // www.culturelaurentides.com

– 30 –

Source

Karine Côté
Conseillère en communication
et à la promotion des arts et des lettres
Conseil des arts et des lettres du Québec
1 800 608-3350
Suivez-nous sur [Facebook](#) ou [Twitter](#)

Renseignements

Valérie Seers
Agente de développement
Conseil de la culture des Laurentides
450 432-2425, poste 106
developpement@culturelaurentides.com



FAITS SAILLANTS SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU 12 DÉCEMBRE 2017

Appel aux artistes

LES RENDEZ-VOUS ART-THÉ DE LA MRC 2018

La MRC des Pays-d'en-Haut invite les artistes en arts visuels et en métiers d'art à soumettre leur candidature dans le cadre de sa programmation **Art-Thé 2018**.

La salle polyvalente de la Gare de Piedmont accueille, chaque année, trois (3) expositions d'artistes professionnels ou artistes en émergence de la MRC des Pays-d'en-Haut et de la région administrative des Laurentides. D'une (1) fin de semaine avec possibilité de prolongation, ces expositions sont ouvertes au grand public de 13 h à 16 h.

La MRC des Pays-d'en-Haut prend en charge la publicité et la promotion ainsi que de l'accueil des visiteurs.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Être artiste professionnel ou artiste aspirant professionnel;
- Être disponible pour une rencontre préparatoire au cours du mois d'avril (visite des lieux);
- Être disponible durant les fins de semaine du 16-17 juin, 21-22 juillet et 25-26 août.

Le dossier doit inclure :

- Lettre de présentation de l'artiste ou du collectif d'artistes;
- Curriculum vitae comprenant la démarche artistique;
- Portfolio des réalisations récentes comprenant au moins cinq (5) photographies de vos œuvres.

N.B. : Les dossiers incomplets ne seront pas soumis au comité de sélection pour analyse.

Dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être soumis en format numérique (clé USB, CD ou DVD), par courriel ou directement au siège social de la MRC (**aucun document par la poste ne sera accepté**) à l'attention de :

Monsieur Philippe Laplante
Agent de développement culturel et touristique
MRC des Pays-d'en-Haut
1014, rue Valiquette, Sainte-Adèle, Québec, J8B 2M3
Téléphone : 450 229-6637, poste 119
Courriel : plaplante@mrcpdh.org

Les dossiers doivent être reçus au plus tard le **jeudi 18 janvier 2018, avant 16 h.**

Lors du dépôt des documents, un accusé de réception vous sera remis en personne ou expédié par courriel (le dépôt devant se réaliser dans les délais indiqués).

SÉLECTION DES DOSSIERS

Critères d'évaluation

Qualité du dossier	Le professionnalisme dans la présentation de l'artiste
Technique	La maîtrise de leur médium ou élément de création
Créativité	L'art d'utiliser leur médium de manière inusitée ou nouvelle, explorant de nouveaux territoires
Originalité	Manière de se distinguer dans l'utilisation d'un médium connu ou nouveau, par rapport aux autres demandes

Processus de sélection

- Les dossiers seront sélectionnés par un comité composé de l'agent de développement culturel et touristique, d'un artiste professionnel et d'un représentant du Comité culturel de la MRC.
- Le choix des artistes ou des collectifs d'artistes sélectionnés sera communiqué durant la semaine du 5 février 2018 seulement.

* À qualité égale, le comité de sélection favorisera en priorité les artistes en provenance des municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut, ensuite ceux des autres municipalités de la région des Laurentides.

PERSONNE-RESSOURCE

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

Monsieur Philippe Laplante
Agent de développement culturel et touristique
MRC des Pays-d'en-Haut
Téléphone : 450 229-6637, poste 119
Courriel : plaplante@mrcpdh.org



FAITS SAILLANTS SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU 12 DÉCEMBRE 2017

Appel de projets Fonds culture et patrimoine de la MRC des Pays-d'en-Haut 2018

DESCRIPTION DU FONDS

Le Fonds culture et patrimoine vise à offrir une aide financière complémentaire à des projets et a pour but d'assurer la mise en œuvre de la Politique culturelle de la MRC des Pays-d'en-Haut adoptée le 14 février 2006 en soutenant les initiatives culturelles et patrimoniales des organismes et artistes du territoire.

CONSTITUTION DU FONDS

L'enveloppe monétaire du Fonds culture et patrimoine pour l'année 2018 est de 30 000\$.

OÙ SE PROCURER LE FORMULAIRE ?

Le demandeur peut se procurer un formulaire de demande d'aide financière en consultant le site Internet de la MRC des Pays-d'en-Haut au www.lespaysdenhaut.com/fonds-et-programmes ou par courriel à plaplante@mrpcdh.org

CATÉGORIES DE PROJET

Vous pouvez déposer une demande d'aide financière dans l'une des deux catégories suivantes :

1. : Projet culturel ou patrimonial
2. : Rayonnement d'un artiste professionnel

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Tout artiste ou organisme éligible au Fonds culture et patrimoine qui désire recevoir une aide financière doit avoir dûment rempli le formulaire prévu à cet effet et démontrer que son projet répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- Répondre à l'une des six orientations de la Politique culturelle;
- Réaliser un projet novateur, structurant et qui contribue au développement culturel du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut;
- Démontrer des efforts pour accroître le rayonnement auprès de différents publics;
- Démocratiser la culture, la rendre accessible à tous;
- Sensibiliser et promouvoir le patrimoine, sous toutes ses formes, du territoire;
- Favoriser le partenariat entre plusieurs artistes, organismes et municipalités du territoire.

Concernant la récurrence des projets pour la catégorie 1 : Projet culturel et patrimonial

Un même projet pourra être soutenu à plus d'une reprise s'il respecte les éléments suivants :

- Est considéré comme étant un dossier prioritaire par la municipalité concernée ;
- Doit comporter un élément nouveau ;
- Doit répondre aux critères du Fonds culture et patrimoine de l'année en cours ainsi qu'aux priorités fixées par le comité culturel ;
- Les contributions du fonds seront régressives d'année en année.

DATE DE DÉPÔT DES DEMANDES

Les demandes doivent être déposées au plus tard **le jeudi 22 février 2018, avant 16 h.**

OÙ DÉPOSER LE FORMULAIRE ?

Les demandes d'aide financière doivent être acheminées à la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse suivante :

Comité de sélection Fonds culture et patrimoine
MRC des Pays-d'en-Haut
1014, rue Valiquette
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3

Vous pouvez également transmettre votre dossier par courriel : plaplante@mrcpdh.org

Lors du dépôt de document, un accusé de réception vous sera remis en personne ou transmis par courriel (le dépôt devant se réaliser dans les délais indiqués).

CHEMINEMENT DE LA DEMANDE

Les demandes seront analysées par un comité de sélection dont les membres sont les suivants :

- Un représentant du Conseil de la culture des Laurentides;
- Un représentant élu, parmi les membres élus du comité culturel de la MRC des Pays d'en Haut;
- Les représentants des secteurs culturels du comité culturel de la MRC des Pays d'en Haut (5) : arts visuels, arts de la scène, littérature et bibliothèques, histoire et patrimoine et tourisme.

Ce comité fera ensuite ses recommandations au Conseil des maires, dont les membres entérineront ou non, par résolution, les projets qui font l'objet d'une recommandation pour financement.

Le choix des projets acceptés ou refusés sera connu seulement après la réunion du conseil des maires de la MRC du mardi 10 avril 2018. Les personnes ou organismes seront informés dans les jours suivants.

ACCEPTATION DE LA DEMANDE

Dans l'éventualité où il y a recommandation positive du Conseil de la MRC à l'endroit de la demande présentée :

- **Les récipiendaires d'une aide devront accepter de participer à un événement médiatique pour la remise de la subvention qui aura lieu mardi, le 24 avril (heure et lieu à confirmer).**
- Les projets retenus devront être entrepris après le 1^{er} mai 2018 et avant le 31 décembre 2018. Advenant le cas où, pour quelque raison que ce soit, cette condition n'est pas respectée, la MRC pourra réclamer les sommes allouées. Une prolongation pourra être consentie si une demande écrite est envoyée à la MRC des Pays-d'en-Haut au plus tard le 30 novembre 2018 expliquant les raisons du retard anticipé.
- Les modalités de versement seront évaluées selon le projet déposé. Pour tous les projets, un rapport final devra être déposé au plus tard deux (2) mois après la réalisation du projet.

PERSONNE-RESSOURCE

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

Monsieur Philippe Laplante
Agent de développement culturel et touristique
MRC des Pays-d'en-Haut
Téléphone : 450 229-6637, poste 119
Courriel : plaplante@mrcpdh.org